SIMON SIMPLE'S FIRST LESSONS IN CLOWNISN

1.
Le Paillasse à Simon Simple — Là-guette si tu peux manier ces haltères aussi crânement que moi.

2.
Le Paillasse laisse gauchement tomber les haltères.

3.
Le Paillasse fait des singeries.

4.
Simon—J'parie qu' je peux en faire mieux qu'ça!
Le Bache — Oh! oh! qu'c'était rigolo.

5.
Le Paillasse — Tiens! fais comme ça. Puis laisse tomber!!

6.
Sur les arpions d' quelqu'un!!
Le Paillasse s'enfuyant — Sapelote, quelle mauvaise foi!

VENTES AUX ENCHERES.

PAR J. L. ONORATO.

Vente en Partage—Sous et en vertu d'un jugement et d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'orléans, Division E, No. 116508 du dossier, dans l'affaire intitulée Michael J. Murphy et als vs. John T. Aitken, interdit, le dit jugement lu et rendu en cour ouverte le 12 juin 1916, et signé en cour ouverte le 15 juin 1916, l'ordre adressé à J. L. Onorato, encanteur, je vendrai aux enchères publiques, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, le JEUDI 20 juillet 1916, la propriété foncière, actions, etc.

1—Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtiments et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, dépendances y appartenant ou pouvant y appartenir, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'Ilet borné par l'avenue Jackson et les rues Carondelet (anciennement Apollo), Brainard et Joséphine, désigné par le No. 1 et formant le coin de l'avenue Jackson et de la rue Carondelet; le dit lot mesure 30 pieds, 7 pouces et 7 lignes de face à l'avenue Jackson, par 105 pieds et face à la rue Carondelet, entre lignes parallèles, mesure américaine. La dite propriété porte le numéro municipal 1703 avenue Jackson.

2—Un certain lot de terre, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'Ilet borné par l'avenue Jackson et les rues Jose-

PAR J. L. ONORATO.

ANNONCE JUDICIAIRE.

phine, Carondelet et Brainard, désigné par le No. 2 de l'Ilet No. 6, sur un plan de Joseph Pilie, voyer, du 6 février 1828, et annexé pour référence à un acte passé devant C. Pollock, notaire public de cette ville, le 13 mars 1828; le dit lot mesure 30 pieds 7 lignes de face à l'avenue Jackson par 105 pieds de profondeur, et a de propriété porte le numéro municipal 1737 avenue Jackson.

3—Une pièce de terre, situé dans le même district et ses dessus décrits, commençant à une distance de 21 pieds du coin de l'avenue Jackson par 105 pieds de profondeur entre lignes égales et parallèles, faisant partie du lot original No. 3 du dit Ilet la pièce de la rue Carondelet.

4—Un certain lot ou portion de terre, ensemble avec tous les bâtiments et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District, dans l'Ilet borné par Brainard et Carondelet; le dit lot ou portion de terre est désigné par la lettre C sur un croquis de voyer fait par Walter J. Stathers, député voyer de la ville, date le 12 mars 1912; suivant ce croquis le dit lot ou portion de terre mesure 21 pieds, 2 pouces et 5 lignes de face à l'avenue Jackson, la même largeur en arrière, par une profondeur de 105 pieds entre lignes égales et parallèles, et composé du lot entier original

PAR J. L. ONORATO.

ANNONCE JUDICIAIRE.

orléans, Division E, No. 116,508. Michael J. Murphy et als vs. John F. Aitken, Interdit.

phine, Carondelet et Brainard, désigné par le No. 2 de l'Ilet No. 6, sur un plan de Joseph Pilie, voyer, du 6 février 1828, et annexé pour référence à un acte passé devant C. Pollock, notaire public de cette ville, le 13 mars 1828; le dit lot mesure 30 pieds 7 lignes de face à l'avenue Jackson par 105 pieds de profondeur, et a de propriété porte le numéro municipal 1737 avenue Jackson.

3—Une pièce de terre, situé dans le même district et ses dessus décrits, commençant à une distance de 21 pieds du coin de l'avenue Jackson par 105 pieds de profondeur entre lignes égales et parallèles, faisant partie du lot original No. 3 du dit Ilet la pièce de la rue Carondelet.

4—Un certain lot ou portion de terre, ensemble avec tous les bâtiments et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District, dans l'Ilet borné par Brainard et Carondelet; le dit lot ou portion de terre est désigné par la lettre C sur un croquis de voyer fait par Walter J. Stathers, député voyer de la ville, date le 12 mars 1912; suivant ce croquis le dit lot ou portion de terre mesure 21 pieds, 2 pouces et 5 lignes de face à l'avenue Jackson, la même largeur en arrière, par une profondeur de 105 pieds entre lignes égales et parallèles, et composé du lot entier original

PAR J. L. ONORATO.

ANNONCE JUDICIAIRE.

No. 5. La dite propriété est connue par le numéro municipal 1713 avenue Jackson.

5—41 actions "preferred stock" N. O. Railway and Light Co.

2 actions "common stock" N. O. Railway and Light Co.

10 actions "preferred stock" American Cotton Oil Co.

20 actions "common stock" American Cotton Oil Co.

$800 3½ bonds N. O. Railway and Light Co.

Conditions — Pour la propriété foncière, comptant, et en sus au prix d'achat l'acquéreur payera chacune et toutes les taxes dues et pouvant être dues, pendant l'année 1916. Le coût de tous les certificats et timbres de revenus, et l'acte de vente, sujet à tout contrat existant; acte de vente passé devant Edgar M. Cahn, notaire. L'acheteur déposera au moment de l'adjudication 10 pour cent du prix d'achat, portant intérêt et pénalité, avec l'encanteur. Pour les actions et obligations, comptant.

J. L. ONORATO.

THEODORE A. SCHUBER et HOWE, LENNER, SPENCER & COCKE, Avocats pour les demandeurs.

GEORGE W. MOORE, Avocat pour le défendeur.

juil 2 9 16 30

PAR J. L. ONORATO.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'orléans, Division C—No. 115,551. Arthur L. Zammit et als vs. Philippe Zammit et als.

Sous et en vertu d'un jugement et ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'orléans, Division C, No. 115,551 du dossier, dans l'affaire intitulée Arthur L. Zammit et als vs. Philippe Zammit et als, le dit jugement lu et rendu en cour ouverte le 6 juin 1916, et lu et signé le 9 juin 1916, l'ordre dirigé à J. L. Onorato, encanteur, je vendrai aux enchères publiques, à midi, le JEUDI 20 juillet 1916, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, la propriété foncière, actions, etc., savoir:

Deux certains lots de terre, avec les bâtisses et améliorations, droits, voies, privilèges, servitudes, etc., y appartenant, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Champs-Elysées, Fields, Johnson, Galvez et Français, désignés par les Nos. 6 et 7 sur un croquis annexé à un acte devant James Fahey ancien notaire dans cette ville, le 13 octobre 1887, et mesurant ainsi qu'il suit:

Le lot No. 6 mesure 42 pieds de face à l'avenue Champs-Elysées par 127 pieds, 10 pouces et 7 lignes de profondeur, entre lignes parallèles.

Le lot No. 7 mesure 42 pieds de face à l'avenue Champs-Elysées, sur 127 pieds, 10 pouces et 6 lignes de profondeur, entre lignes parallèles.

Les améliorations consistent en une maison double sur deux étages avec 8 chambres et bains, et 4 chambres, 2 de chaque côté, avec hall aux étages supérieurs, et portant le numéro municipal 2122 Champs-Elysées.

Conditions — Comptant. La moitié payée pour les certificats et timbres de revenus et l'acte de vente passé devant Arthur B. Leopold, notaire. Vente sujette à tout contrat existant et, prix d'achat ne portant aucun intérêt en pénalité entre les mains de J. L. ONORATO.

J. CAFFERY, QUINTERO & PRUNEY, Avocats.

juil 2 9 15 29

PAR J. L. ONORATO.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'orléans, Division B, No. 113,918. Succession de Mme Norina Penn, veuve de Charles A. Conrad. Les célèbres appartements Penn, No. 614 rue South, à Enchère publique, le JEUDI 3 août 1916.

Conformément à et en vertu d'un jugement et ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'orléans, Division B, No. 113,918 au dossier, dans l'affaire intitulée Succession de Mme Norina Penn, veuve de Charles A. Conrad, le dit jugement ayant été lu, rendu et signé en cour ouverte le 10 mai 1916, le dit ordre adressé à J. L. Onorato, encanteur, j'offrirai en vente, à l'enchère publique, le JEUDI 3 août 1916, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, la propriété foncière décrite dans l'inventaire, classée comme suit:

Un certain portion de terre, ensemble avec les bâtisses et les améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, dépendances, y appartenant, en quelque sorte, située dans le Troisième District de cette ville dans l'Ilet carré No. 177, borné par les rues South, Ste Marie (ancien nom Gravier) et Camp, comme se montre au plan résumé de feu Alfred Penn, No. 2 [illegible] dressé [illegible] ment moderne sans [illegible] de "[illegible] Flats". La dite portion de terre mesure soixante près cinquante (50) pieds de front à la rue South par une profondeur de la [illegible] cinquante pieds [illegible] parallèles, et s'étendant vers la rue Grand sur laquelle elle a également cinquante (50) pieds de face.

Conditions — Un tiers en plus comptant, et le solde, soit 2/3 en 2 ans, payable par tiers de 6 en 6 mois, avec hypothèque de l'acheteur sur la partie vendue, la dite vente sera représentée par des effets de l'acquéreur à son ordre et par lui endossés, portant un intérêt de huit pour cent par an à partir de la date de l'adjudication jusqu'à parfait paiement, garanti par hypothèque spéciale et privilège de vendeur sur la propriété, et avec le pacte de non aliénando, et toutes les clauses usitées en sûreté; ceux pour coût d'hypothèques. Frais en cas de litige. Les dites propriétés doivent être assurées par l'acquéreur et les polices d'assurance transférées au bénéfice des créanciers. L'acquéreur payera en plus et en sus du prix de son enchère tous les taxes dues et exigibles sur la propriété pour l'année 1916, et toutes les frais de certificats, actes de vente, parchemin, Pierre D. Oliver, notaire, et tous les timbres du revenu fédéral. Les loyers seront perçus par le vendeur jusqu'au passage des actes de vente, et les ventes sont sujettes aux taux courants. Les acquéreurs doivent payer dix pour cent du prix de la vente sous intérêts et sans pénalités, au moment de l'adjudication, entre les mains de J. L. ONORATO.

WATTS & LEVERICH, Avocat pour l'encanteur.

juillet 2 9 16 23 30 août 3

PAR C. A. TESSIER ET FILS.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente en Partage—Mme J. A. Weathers et als vs. Jos. Haettier et als, sous Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, No. 116,334. Par C. A. Tessier et Fils, C. A. Tessier, encanteur, office, 131 rue Carondelet, le JEUDI 6 juillet 1916, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, sera vendu aux enchères publiques, en vertu d'un jugement rendu le 2 mai 1916, et signé le 1er juin 1916, par l'Honorable E. Ory, juge de la cour mentionnée, Division B, dans le procès ci-dessus intitulé, décrit à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec tous les bâtiments et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant ou pouvant y appartenir, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'Ilet No. 48, borné par les rues Religieuses, ste-Marie, Roussau et Felicité, le dit lot est désigné par le No. 3 et mesure 31 pieds, 3 pouces et 7 lignes de face à la rue Religieuses, par une profondeur de 167 pieds, 5 pouces et 4 lignes sur le côté vers la rue Ste-Marie, et 180 pieds, 2 pouces et 6 lignes sur le côté opposé, et 42 pieds 7 pouces et 4 lignes de face à la rue Roussau. Les améliorations consistent en deux cottages doubles en bois, désignés par les Nos. 1824-1826 rue Religieuses et Nos. 1824-1826 rue Roussau. Nos. 1829-1931 rue Religieuses ont deux étages en arrière et contiennent de chaque côté 5 chambres, hangars, avec égouts et eau. Nos. 1829-1831 rue Roussau contiennent de chaque côté 3 chambres, hangars, avec égouts et eau.

2—Un certain lot de terre, ensemble avec tous les bâtiments et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant ou pouvant y appartenir, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'Ilet No. 32, borné par les rues St-Andrew, Roussau, Adele et Tchoupitoulas, désigné par le No. 6 sur un plan de J. Pilie date le 2 mars 1829 et déposé dans l'office de C. Pollock, ancien notaire dans cette ville; le dit lot avait en mesure américaine 41 pieds de face à la rue St-Andrew, la même façade sur la rue Adele, par une profondeur de rue à rue de 134 pieds 11 pouces entre lignes parallèles, cette mesure en conformité avec un plan de Hunter Steward, ingénieur en vil, date du 9 avril 1870, sur un croquis annexé à un acte dans l'office de James Fahey, notaire dans cette ville. Les améliorations consistent en un cottage simple en bois, destiné par le No. 455 rue Adele, contenant 3 chambres, hangars, etc., avec égouts et eau, et un cottage double en bois, avec toit en ardoises, et 2 étages en arrière, désigné par le No. 451 St-Andrew, contenant de chaque côté 3 chambres, hangars, avec eau et égouts.

Conditions — Comptant; l'acheteur déposera 10 pour cent du prix au moment de l'adjudication et payera pour l'acte de vente devant Sidney L. Feldstein, notaire, et assumera toutes les taxes pour l'année 1916 en plus et en sus du prix d'achat.

F. M. STAFFORD, BENJ. W. ROBINSON, MEYER S. SHEUERS, SCOTT G. BEER, E. M. HOBERT, Avocats.

juillet 2 6

PAR J. L. ONORATO.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division B, No. 111,913. Succession de Luther W. Templeman. Charmant Bungalow moderne, No. 2111 rue Dante, à Enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, le JEUDI 3 août 1916.

Conformément à et en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'orléans, Division B, No. 111,913, au dossier, dans l'affaire intitulée Succession de Luther W. Templeman, le dit ordre daté et signé le 28 juin 1916 et adressé à Jos. L. Onorato, encanteur, j'offrirai en vente, à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières No. 311 rue Baronne, à midi, le JEUDI 3 août 1916, comme d'après l'inventaire, la propriété suivante, décrite à savoir:

Une certaine portion de terre, ensemble avec toutes les bâtisses, améliorations, droits, voies, privilèges qui s'y trouvent, ou qui y appartiennent, situé dans le Septième District de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet désigné sur le plan [illegible] comme rue Dante, Panda (anciennement Cypress), Navarre et Duplan, d'après un croquis et certificat d'arpentage par J. Dauez, ingénieur civil, le 25 juillet 1910, laquelle dite propriété mesure trente pieds de face, plus ou moins, à la rue Dante, commençant à une distance de cent vingt pieds du coin des rues Dante et Panda, par une profondeur de 26[illegible] pieds, 2 pouces et 2 lignes, entre lignes égales et parallèles, la dite propriété fut acquise par Luther W. Templeman de Martin Shepard par acte [illegible] date du 31 octobre 1911 pardevant C. G. Rebenstech, et enregistré au bureau des aliénations dans le livre No. 250, page 49. Et aussi

Une certaine portion de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations, droits, voies, privilèges, qui s'y trouvent ou y appartenant, située dans le Septième District de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Dante, Joublin, Sycomore et Claiborne, commençant à une distance de soixante pieds du coin des rues Claiborne et Dante, mesurant 30 pieds de face à la rue Dante par une profondeur entre lignes [illegible] 30 pieds. Acquis par Luther W. Templeman de Martin Shepard par acte daté du [illegible] août 1910, pardevant H. L. Louis, et enregistré au Bureau des Aliénations, dans le livre No. [illegible] page 25.

Conditions — Comptant. Le prix, l'acquéreur doit payer entre les mains de l'encanteur dix pour cent du prix d'achat en espèces ou qualité et sans intérêt, au moment de l'adjudication, et payera toutes les taxes dues et exigibles pour l'année 1916, aussi les frais de tous certificats et timbres du revenu fédéral ainsi que les frais de l'acte de vente qui doit être passé devant [illegible] notaire, sujet à tout contrat existant et le vendeur nomme [illegible] Templeman.

J. L. ONORATO.

MERRICK, GENSLER & SCHWARZ, Avocats.

juillet 2 9 16 23 30 août 6

PAR J. L. ONORATO.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'orléans, Division A, No. 116,777. Mme Estelle Burdeau, veuve d'Albert L. Steward, vs. Charles K. Burdeau. Vente en partage.

Sous et en vertu d'un jugement et ordre de l'Honorable Cour Civile de District, Paroisse d'orléans, Division A, No. 116,777, dans le procès intitulé Mme Estelle Burdeau, femme d'Albert L. Steward, vs. Charles K. Burdeau, le dit jugement lu, rendu et signé le 14 juin 1916, et le dit ordre dirigé à J. L. Onorato, encanteur, je vendrai aux enchères publiques, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, le JEUDI 20 juillet 1916, la propriété foncière décrite dans l'inventaire enregistré ici, savoir:

Un lot de terre avec une [illegible] de 1[illegible] pieds, portant les Nos. 1511-1513 avenue Jackson, dans l'Ilet No. 242 Quatrième District de cette ville, borné par les rues Carondelet, Brainard et Joséphine, le dit lot de terre désigné par la lettre [illegible] sur un certificat de voyer fait par Walter J. Stathers, député voyer de la ville, date le 12 mars 1912, et commence à

PAR J. L. ONORATO.

ANNONCE JUDICIAIRE.

[illegible] Mme Margaret Pique, veuve d'Henri Schulz.

Sous et en vertu d'un jugement et ordre de l'Honorable Cour Civile de District, Paroisse d'orléans, Division B, dans le procès intitulé Bernard Schulz vs. Mme Margaret Pique, veuve d'Henri Schulz, No. 116,242, le dit jugement lu et rendu en cour ouverte le 23 mai 1916, et signé le 30 mai 1916.

Je dit ordre dirigé à J. L. Onorato, encanteur, je vendrai aux enchères publiques, à la Bourse des Propriétés Foncières, à midi, MARDI 11 juillet 1916, la propriété d'après l'inventaire décrite comme suit:

Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtiments et améliorations dessus [illegible] situés, privilèges, servitudes y appartenant ou en quelque sorte pouvant y appartenir, situé dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues France, Lesseps et Royale, désigné par

PAR J. L. ONORATO.

ANNONCE JUDICIAIRE.

[illegible] Division B, No. 116,412. [illegible]

[illegible] Mme Veuve d'Hubert Blanc [illegible]

Sous et en vertu d'un jugement et ordre de l'Honorable Cour Civile de District, Paroisse d'orléans, Division B, dans le procès intitulé [illegible] No. 116,412, le dit jugement lu et rendu en cour ouverte le 23 mai 1916, et signé le 30 mai 1916.

Je dit ordre dirigé à J. L. Onorato, encanteur, je vendrai aux enchères publiques, à la Bourse des Propriétés Foncières, à midi, MARDI 11 juillet 1916, la propriété d'après l'inventaire décrite comme suit:

Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtiments et améliorations dessus [illegible] situés, privilèges, servitudes y appartenant ou en quelque sorte pouvant y appartenir, situé dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues France, Lesseps et Royale, désigné par

PAR LE CONSTABLE.

ANNONCE JUDICIAIRE.

John C. Rice vs. John Y. Kennedy.

PREMIERE COUR DE CITE de la Nouvelle-Orléans — No. 75,903 — En vertu d'un writ de fieri facias qui m'a été adressé par l'Honorable Première Cour de Cité pour la Paroisse d'orléans, dans la cause ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre aux enchères publiques à mon entrepôt, Nos. 727-729 rue St Louis, dans le Deuxième District de cette ville, le LUNDI 3 juillet 1916, à 11 heures du matin, la propriété suivante, décrite à savoir:

Un piano Marshall & Wendell, une echarpe, un tabouret.

Saisie dans le procès ci-dessus.

Conditions: Comptant.

P. McGILL,
Constable de la Première Cour de Cité pour la Paroisse d'orléans.

JOHN WAGNER,
Avocat pour le demandeur.

juin 21 28 juillet 2

ANNONCE JUDICIAIRE.

Levi Stevenson vs. Charles Poretti.

PREMIERE COUR DE CITE de la Nouvelle-Orléans — No. 73,559 — En vertu d'un writ de fieri facias qui m'a été adressé par l'Honorable Première Cour de Cité pour la Paroisse d'orléans, dans la cause ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique en mon entrepôt, No. 711 rue St-Louis, dans le Deuxième District de cette ville, le LUNDI 3 juillet 1916, à 11 heures du matin, la propriété suivante, décrite à savoir:

Une motocyclette à pattes.

Saisie dans le procès ci-dessus.

Conditions: Comptant.

P. McGILL,
Constable de la Première Cour de Cité pour la Paroisse d'orléans.

JEWELL STERLING,
Avocat pour le demandeur.

juin 21 28 juillet 2

ANNONCE JUDICIAIRE.

Joseph A. Magnus & Co. vs. Wm. J. Heimpl.

PREMIERE COUR DE CITE de la Nouvelle-Orléans — No. 77,151 — En vertu d'un writ de fieri facias qui m'a été adressé par l'Honorable Première Cour de Cité pour la Paroisse d'orléans, dans la cause ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique, en mon entrepôt, Nos. 727-729 rue St-Louis, dans le Deuxième District de cette ville, le SAMEDI 8 juillet 1916, à 11 heures du matin, la propriété suivante, décrite à savoir:

Un auto truck de commerce, un cheval bai [illegible], un camion léger, et des comptes courants du montant de $5,318.95.

Saisie dans le procès ci-dessus.

Conditions: Comptant.

P. McGILL,
Constable de la Première Cour de Cité pour la Paroisse d'orléans.

A. J. ROSSI,
Avocat pour la demanderesse.

juin 28 juillet 2 8

L'ABEILLE
de la Nouvelle-Orléans
sert des abonnements au prix de 65 sous par mois, de nos bureaux, ou 15 sous par semaine pris au porteur.
ETES-VOUS ABONNE?

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession d'Isaac Delgado.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'orléans — No. 99,204 — Division A — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déclarer dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons s'ils en ont ou peuvent en avoir pour lesquelles le compte de la plantation Albania, pour les mois d'avril et mai 1916, en ce qui a rapport aux recoltes de 1915, et pour le mois de mai 1916, en ce qui a rapport aux récoltes de 1916, présenté par George W. Montleer, Samuel Snodgrass et George O. Allain, exécuteurs testamentaires de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

THOMAS CONNELL, Greffier.

JOHN DYMOND, Jr., Avocat.

juin 28 juillet 2 7

Succession de Mme Augusta Thiroux.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'orléans — No. 115,923 — Division B — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déclarer dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons s'ils en ont ou peuvent en avoir pour lesquelles le compte final présenté par Robert Legier, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

THOMAS CONNELL, Greffier.

LEGIER & GUIASON, Avocats.

Juin 28 juillet 2 7

Grand D'eu! que dis-tu?... On a vu un sous-marin à Charenton?...

Ne t'émotionne pas... Je ne sais pas au juste s'il s'agit d'un sous marin ou d'un marin... qui aurait bu un coup de trop!

PAR C. A. TESSIER ET FILS.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession d'Angelina [illegible] — Cour Civile de District pour la Paroisse d'orléans, Nos. 116,[illegible]. Par C. A. Tessier et Fils. Le JEUDI 6 juillet 1916, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, sera vendu aux enchères publiques, en vertu d'un jugement rendu le [illegible] juin 1916, par l'Honorable [illegible], juge de la cour mentionnée, Division [illegible], dans le procès ci-dessus intitulé, décrit à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant ou pouvant y appartenir, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'Ilet [illegible] par les rues [illegible], Nassau et [illegible] et désignés par les Nos. 17 et 18 sur un croquis de l'arpenteur [illegible] 18 novembre 1907, annexé à un acte passé devant T. G. Southgate, notaire, le 14 février 1908. Ces lots sont [illegible] et mesurent chacun 30 pieds de face à la rue Arabella, la même largeur dans le fond, par une profondeur de 125 pieds entre lignes parallèles. Les Nos. 7 et 10 mesurent une distance de 60 pieds du coin des rues Arabella et Camp. Les améliorations consistent en un cottage simple en bois, avec toit en ardoises, entre dit Dufour, avec égouts et eau. Aussi un lot de mobilier de maison comme par inventaire et liste.

Conditions — Pour ce qui peut être considéré comptant pour la propriété foncière. Un tiers en plus comptant, le solde, soit 2/3 en 2 ans à un crédit d'un an, en évidence par note de l'acheteur à son ordre et par lui endossée, portant 8 pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'à parfait paiement, assuré par hypothèque spéciale, bien du vendeur et privilège sur la propriété vendue, avec pacte de non aliénando et toutes les autres clauses de sécurité usuelles, et 10 pour cent pour honoraires d'avocat dans le cas de procès. L'acheteur assumera toutes les taxes de 1916 et déposera 10 pour cent du prix d'achat au moment de l'adjudication.

E. A. PARSONS, Esq., WOODVILLE & WOODVILLE, Avocats.

juillet 2 6

PAR C. A. TESSIER ET FILS.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente en Partage—Mme Louisa McKay, femme de Peter Muiroy, vs. Guella Calanzaro.

No. 116,242. Cour Civile de District pour la Paroisse d'orléans. Par C. A. Tessier et Fils, C. A. Tessier, encanteur, office, 131 rue Carondelet. MARDI 18 juillet 1916, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, sera vendu aux enchères publiques, en vertu d'un jugement rendu le 29 mai 1916, et signé le 2 juin 1916, par l'Honorable Geo. H. Théard, juge de la cour mentionnée, Division E, la propriété suivante, décrite à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec tous les bâtiments et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le premier District de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Julia, St-Charles, Carondelet et St-Joseph; le dit lot mesure, en mesure américaine, 27 pieds 6 pouces 7 lignes, et en mesure française 25 pieds 10 pouces de face à la rue St-Joseph, 133 pieds 7 pouces 3 lignes en profondeur sur la ligne du côté le plus proche de la rue St-Charles, 143 pieds 3 pouces 3 lignes de l'autre côté de la ligne, et une largeur en arrière de 20 pieds 3 pouces 3 lignes, commençant à une distance de 68 pieds 11 pouces 3 lignes du coin des rues St-Charles et St-Joseph, le tout suivant un plan d'Edgar Pilié, voyer, date le 16 août 1906 et annexé à un acte passé devant R. Legier, notaire, le 5 octobre 1906.

Les améliorations sont désignées par le No. 711 rue St-Joseph, et consistent en une résidence à 3 étages avec mansarde, contenant hall, 15 chambres, bain, etc.

Conditions — Comptant; l'acheteur payera les taxes de 1916, 10 pour cent au moment de l'adjudication, l'acte de vente devant Sidney L. Feldstein, Esq., notaire, aux frais de l'acheteur.

FOSTER, MILLING, SAAL & MILLING, Avocats.

juillet 2 9 16 18